

Gouvernements cantonaux : du monopole au partage

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 975

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La chance de l'AELE

(y) Des superbes événements qui auront marqué ce fol automne 1989 sur notre vieux continent, l'Histoire retiendra sans doute le plus spectaculaire et le plus émouvant, celui en tout cas dont la portée symbolique apparaît la plus importante: la chute du Mur de Berlin.

On ne mesure pas encore tous les effets de la disparition de cette frontière intérieure, qui a divisé pendant près de trente ans l'ancienne capitale du Reich. Tout le monde pense bien sûr à la réunification de l'Allemagne, ce qui suffit à réveiller toutes sortes de phantasmes. Par-delà ces évocations traumatisantes, qui tournent à l'obsession dans certains esprits latins, il s'agit de repenser l'Europe en construction. Car les données ont fondamentalement changé en quelques semaines, et les hésitations sont à la mesure des possibles.

On se cherche du côté de la maison

européenne chère à M. Gorbatchev comme du marché intérieur de la Communauté dont le président Delors souhaite «l'achèvement» d'ici la fin de 1992.

Dans ce paysage tourmenté, l'AELE a toutes les raisons de se révéler, si elle y met courage tranquille et pratique créatrice. La chance de cette association de libre-échange, c'est de ne pas avoir poussé l'intégration économique aussi loin que la CE, et de pouvoir par conséquent accueillir de nouveaux membres sans perdre son âme ni se détourner de préoccupations forcément nombrilistes induites par la poursuite d'un objectif très ambitieux dans un délai serré.

La prochaine réunion ministérielle de l'AELE aura lieu les 11 et 12 décembre à Genève. On y préparera bien sûr la rencontre, prévue pour le 19 courant à Bruxelles, avec les ministres de la CE.

Et on y discutera aussi élargissement de l'AELE. En langage diplomatique: «Les changements internes rapides survenus dans les pays de l'Europe de l'Est serviront de toile de fond à un échange de vues sur les possibilités de coopération future entre ces pays et l'AELE.»

Un croissant de l'Islande à la Yougoslavie

Bien peu engageant en apparence. Mais il peut en sortir une AELE renforcée par sa souplesse même, une Association qui saura retenir l'Autriche dans ses rangs pour former une sorte de croissant de l'Islande à la Yougoslavie, comprenant, outre les six pays membres actuels, des «stagiaires» en voie de rapprochement (Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie et Yougoslavie bien sûr), susceptibles de constituer ensemble un contrepoids géo-politico-économique utile entre l'Allemagne reconstituée et le Marché commun d'une part et le Comecon d'autre part. ■

GOUVERNEMENTS CANTONAUX

Du monopole au partage

(c) Le paysage gouvernemental romand s'est considérablement modifié depuis cinquante ans et une comparaison des Conseils d'Etat en 1939 et aujourd'hui permet de s'en rendre aisément compte.

Il y a un demi-siècle, le parti radical était majoritaire à Genève et en Pays de Vaud, tandis qu'en Valais et à Fribourg le parti conservateur (aujourd'hui PDC) régnait. A Neuchâtel seulement il n'y avait pas de parti détenant la majorité absolue, deux radicaux, deux libéraux et un élu du Parti progressiste national (PPN) se répartissant le pouvoir. Dans les deux cantons dominés par les conservateurs-catholiques, un siège était concédé aux radicaux. Dans le canton de Vaud, deux sièges étaient réservés aux libéraux, et à Genève libéraux et chrétiens-sociaux siégeaient en compagnie des radicaux. Pour trouver un conseiller d'Etat socialiste francophone, il fallait aller à Berne, où le jurassien Georges Mœckli faisait partie du Conseil exécutif depuis 1938.

Les 31 sièges des cinq gouvernements cantonaux romands étaient donc occu-

pés par 15 radicaux, 11 démocrates-chrétiens, 6 libéraux et un élu représentant le Parti progressiste national neuchâtelois.

Aujourd'hui, la situation est très différente. Les femmes sont citoyennes à part entière, dans certains cantons les jeunes ont la majorité civique à 18 ans et même les étrangers votent, sous certaines conditions, dans le nouveau canton du Jura. Le nombre des conseillers est maintenant de 36 pour six cantons et il n'y a plus qu'un parti majoritaire dans son canton, le PDC valaisan, amalgame de tendances diverses unies par une conviction religieuse commune et une volonté farouche de conserver le pouvoir. Et, comme il y a longtemps, un siège est concédé aux radicaux. Il n'y a donc plus de parti représenté partout et de nouvelles formations ont fait leur apparition dans les Conseils d'Etat, alors que le PPN a disparu, en raison de sa fusion avec le Parti libéral neuchâtelois.

Dans les cantons de Vaud, de Fribourg, de Genève et du Jura, quatre partis sont représentés à l'exécutif et il y en a trois à

Neuchâtel. Les 36 sièges sont répartis comme suit:

PDC: 11 dans quatre cantons; socialistes: 9 dans cinq cantons; radicaux: 7 dans cinq cantons; libéraux: 5 dans trois cantons; UDC: 2 dans deux cantons; écologistes et chrétiens sociaux indépendants: chacun 1 dans un canton.

Il convient de préciser que l'élection a lieu généralement à l'issue de campagnes où les partis en lice ne se ménagent pas. Par conséquent ce ne sont pas des ententes qui amènent cette large répartition des pouvoirs entre les sensibilités diverses des forces électorales.

On peut ajouter que dans les législatifs, la naissance de partis nouveaux se manifeste aussi. C'est dû, il est vrai, dans le canton de Vaud, à l'abandon de barrières constituées par le système majoritaire et à un jugement du Tribunal fédéral obligeant le canton de Fribourg à renoncer au quorum de 15%. C'est d'ailleurs dans ce canton qu'une «révolution tranquille», à la mode québécoise, a complètement transformé le paysage politique en quelques années. Quant au Valais, c'est le seul à continuer à vivre en régime dominé par un seul parti, majoritaire tant à l'exécutif qu'au législatif. ■